



**Bertrand Deslauriers**  
ATTORNEYS/AVOCATS

**Pour immigrer au Canada**  
**J.F. Bertrand (Avocat)**

Toutes questions relatives aux deux domaines du droit reliées à l'immigration et à la citoyenneté canadienne

83 Saint-Paul Ouest,  
Montréal (Québec)  
H2Y 1Z1 - CANADA  
Tél: (514) 842-8051  
Contact: jf@bdia.ca



# MAGHREB CANADA EXPRESS

16<sup>ème</sup> année, Vol. XVI, N° 04 www.maghreb-canada.ca Tél. : 514-576-9067 info@maghreb-canada.ca

**BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE ?**  
CONTACTEZ-NOUS

**BADRE IZOUGGAGHEN**  
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé  
Cell.: 514 991-7738  
Courriel: badre@imgcentr.com  
514-990-0391  
10345 Papineau suite 220,  
Montréal, QC, H2B 2A3



Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque

**VISION HYPOTHÈQUE**

Maghreb Canada Express cherche des Vendeurs et des vendeuses de Publicité expérimentés Commission allant de 15% à 25%

La commission sera versée tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal

Écrire à :  
elfouladi@videotron.ca

**VOTRE PUBLICITÉ ICI**

**Pour un prix minimum et une portée maximum**

-----  
Appelez au  
**514-576-9067**  
Ou envoyez-nous un Courriel  
(info@maghreb-canada.ca)

**Édition d'Avril 2018**

**MAROC / POLITIQUE**  
**Le RNI, Un parti des riches qui convoite les voix des pauvres**  
(Pages 7, 10 et 11)



**À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO**

**D'UN CONTINENT À L'AUTRE**  
Vivre-Ensemble : Il y a quelque chose de pourri sur la Terre des Hommes (Page 3)

**UN MOIS AU QUÉBEC**  
Objectif emploi : un programme dénoncé par les prestataires d'aide sociale qui veulent travailler (Page 4)

**NOTRE PETIT VILLAGE...**  
France : Sarkozy face à la "Malédiction" Kadhafi (Page 12)  
Un testament casse-tête (Page 13)

**L'ANALYSE DU MOIS**  
L'alternative africaine pour s'en sortir du piège d'exportateur de matières premières (P. 14)

Photo DR



**LE SPÉCIALISTE DES VOYAGES DE LA OMRA ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

**مايسترو VOYAGES MAESTRO سفريات**

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444

**Tél. 514 381-1999**



Titulaire d'un Pémis du Québec



**Toufic Sleiman**  
Propriétaire

نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار



Communiqué  
Communiqué

# Création de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations



Photo : MCE

minations que l'administration municipale vient de mettre sur pied afin de rendre la Ville de Montréal plus inclusive et représentative de la population montréalaise.

Évoluant dans les milieux universitaire, politique, communautaire, de la culture ou encore du droit, ces personnes expertes se sont démarquées dans leur milieu professionnel par leurs engagements, leurs réflexions et leurs actions sur l'inclusion, la lutte contre les discriminations, les droits de la personne, le profilage racial ou encore la représentation citoyenne.

« Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui les 15 Montréalaises et Montréalais qui mettront leur expertise à contribution afin que nous puissions mettre en place des actions concrètes qui nous permettront notamment de rendre la fonction publique, les services et les programmes municipaux plus innovants et plus représentatifs de la population montréalaise », a déclaré

la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

## Priorités

Présidée par Myrlande Pierre, la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations compte également parmi ses membres Marie-Pier Boisvert, Marie-Ève Bordeleau, May Chiu, Karla Étienne, Paul Evra, Odile Joannette, Queen Ka, Dr Myrna Lashley, Bochra Manaï, Kerlande Mibel, Will Prosper, Shahad Salma, Marie Turcotte et Joshua Wolfe (de courtes biographies et des photos sont disponibles en cliquant ici.)

Ces derniers auront pour mandat d'élaborer un plan d'action pour les quatre priorités suivantes :

- Employabilité et formation des employés de la Ville de Montréal aux enjeux de diversité ;
- Mise en place des recommandations de la Commission conjointe

sur le profilage racial et social ;

- Développement économique et entrepreneurial de la diversité ;
- Représentation de la diversité montréalaise dans les espaces politiques, citoyens et en culture.

La Table agira en complémentarité avec les instances qui réfléchissent déjà à ces questions, comme le Conseil interculturel de Montréal et des services de la Ville de Montréal.

(...) « La Ville de Montréal veut être à l'avant-garde des meilleures pratiques en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations. Aujourd'hui, nous marquons une étape importante pour bâtir une ville plus juste et plus inclusive, à l'image de toutes les Montréalaises et Montréalais », a conclu Valérie Plante.

Source : D'après un Communiqué de la Ville de Montréal.

**AIDE AUX IMMIGRANTS**  
**ACCUEIL INTÉGRATION**  
**EMPLOI**

6865 Av. Christophe-Colomb  
Montréal, Qc. H2S 2H3  
T 514 271.3533  
F 514 271.1910  
info@lamaisonnee.org  
www.lamaisonnee.org  
f /www.lamaisonnee.org

**LAMAISONNÉE**

**DES SERVICES GRATUITS POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

**SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION**

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

**SERVICE EMPLOYABILITÉ**

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers d'emploi et autres activités d'accueil et d'intégration

**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**  
**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000 PERSONNES CHAQUE ANNÉE**

f t in y



Vivre-Ensemble

## Quelque chose de pourri sur la Terre des Hommes..!



Par Abderrahman  
El Fouladi

L'édito de ce mois d'avril devrait être en principe consacré à ceux qui ont "tourné leur veste" et à celles qui ont "tourné leur Hijab" pour ouvrir un nouveau front sur l'égalité homme-femme en matière d'héritage au Maroc; croyant (sans doute) que la force des pétitions viendrait à bout des sourates du Coran .

Nous y reviendrons, Ce n'est que partie remise.

Ce mois-ci nous commençons par le plaidoyer de culpabilité de M. Alexandre Bissonnette, pour le massacre qu'il avait perpétré en janvier 2017 dans la mosquée de Québec.

Alex (pour les intimes, et même pour les victimes; tellement son nom peine à sortir en entier de leurs gorges encore étranglés par la peine et l'émotion) ; Alex ne veut pas avoir plus de 25 ans comme punition pour les 6 victimes qu'ils avait abattu, et ce, abstraction faite des dizaines d'autres victimes (blessés, veuves et orphelins) ; victimes vivantes, mais condamnées à vie.

Et les avocats d'Alex de renchérir que le condamner à plus de 25 ans, *serait comme le condamner à mort de son vivant et enterrer toute chance de le voir se réhabiliter un jour!*

Polémique mise à part, quel message veut-on transmettre aux survivants et aux criminels potentiels suite à cet acte de terreur qui ne veut pas dire son nom de "terroriste" ? Que si on abat la première victime, il ne faut pas arrêter car, de toute façon la facture sera la même ? Qu'une vengeance potentielle, murement préméditée, ne coûtera pas plus que 25 ans dans le frais et aux frais du contribuable ?

**Mais autant en importe la compassion !**

Alex est aussi coupable qu'il est victime; Victime d'une force occulte qui a su planter au fin fond de son subconscient le fait que son ennemi mortel est le Musulman. Et dans sa folie meurtrière Alex n'a tué ni le chien du voisin ni le chat domestique, ni son père, ni sa mère: Sa rage fut canalisée et sa folie télé-

guidée vers une mosquée ... Nulle part ailleurs. Et c'est avec inquiétude que se pose la question : Combien d'Alex pourraient-ils sévir, dans l'avenir, sous l'impulsion de cette force occulte toujours en liberté et qu'il faut à tout prix arrêter !

Et Hamlet de se joindre à Saint-Exupéry outre-tombe pour lui crier : "Réveilles-toi ! Ils sont tous devenus fous ! Et il y a quelque chose qui est en train de pourrir sur ta Terre des Hommes : Le vivre-ensemble !

### **Théorie du complot ou complot tout court ?**

Mais qui est cette force ou quels en sont les instruments ? Le "média-poubelle" ? Le "journaliste assoiffé de sensations" ? La "droite extrémiste suprématiste" Le "nationaliste ethnique" ? La "cellule maçonnique" ..? Quand il y a le feu, on ne perd pas son temps à chercher le pyromane. On éteint l'incendie, on érige ensuite des pare-feux non de vulgaires barrières et puis... On verra !

Pour le moment, il faut éviter de traiter cette question sous un angle qui fera hocher la tête aux citoyens et citoyennes quand traversera leur esprit, l'image subliminale de la théorie du complot pour les inciter à punir la vérité d'être si éclatante...

Et la dure vérité c'est que le meurtre d'un musulman paraît hélas moins inhumain, émeut moins, ou pas du tout, bon nombre de non-musulmans ! Depuis le début du siècle, la perception, y compris ici au Canada a changé au point qu'islam est devenu synonyme de terreur et musulman synonyme d'ennemi public numéro 1 . Et c'est ainsi que, dans un autre continent, l'armée birmane a pu se livrer à un nettoyage ethnique contre la minorité musulmane Rohingya dans l'indifférence totale. Des mois durant, des images atroces ont circulé sur les réseaux sociaux. Les commentaires les moins méchants qu'elles ont suscité : *C'est du Photoshop* .

Or maintenant que l'entreprise funeste touche à sa fin, que les birmans ont accompli leur forfait et que plus de 671000 Rohingya s'entassent dans des camps de réfugiés de fortune, dans l'un des pays les plus pauvres du monde (le Bangladesh), l'ONU commence à parler de génocide et ... propose l'envoi d'aide humanitaire; Ce qui ne va pas sans rappeler

d'autres drames celui des musulmans de Bosnie ou celui d'une autre ethnie : les Tutsis du Rwanda. Au moment où se perpétrait les massacres devant les yeux des casques bleus impuissants, l'ONU parle (et énumère) quotidiennement l'aide humanitaire envoyés aux massacrés; Image d'un bétail qu'on nourrit pour le plaisir du boucher ; Boucher qui il est interdit de déranger.

Et c'est (presque) dans la même logique, que personne n'ose reprocher quoi que ce soit à Mme Aung San Suu Kyi présidente de Myanmar et lauréate du Prix Nobel de la Paix, (Probablement catégorie défenseurs poids-lourds, des droits de la personne de salon, et ce, à coup de champagne et de caviar). Mieux : on lui cherche même des excuses : que l'armée est indépendante et qu'il faut préserver les voies diplomatiques.

Mme Aung San Suu Kyi affiche un silence complice . Or Le silence devant un génocide serait un crime de guerre. A quoi sert donc de lui garder un prix Nobel de la Paix alors qu'elle n'est même pas sensée dénoncer l'épuration ethnique en cours sur son propre territoire; dans un pays qu'elle est sensée diriger ?

### **Retirer la citoyenneté canadienne à la Présidente du Myanmar**

Combien de compatriotes se sentent-ils encore fiers de partager la citoyenneté canadienne avec la Présidente du Myanmar ? C'est une citoyenneté honorifique certes, mais qui n'honorerait plus le Canada devant l'épuration ethnique ayant a eu cours sous les yeux de cette dame ! Il serait peut-être temps que le gouvernement fédéral pense à l'en soulager ; le temps pour elle de retrouver le courage de dénoncer ce que même l'ONU commence maintenant à désigner (timidement) de génocide. Ce serait plus important pour bon nombre parmi nous que de penser à nous soulager des titres de M., Mme, Papa, maman... sous prétexte que des minorités sont offusquées . Mais y a-t-il une minorité plus minime que l'Individu ? Et en tant qu'individu personnellement je dénonce cette volonté de castration de mes valeurs et je réclame le respect de mes libertés et notamment celle d'appeler mon père mon père (et non mon géniteur) et ma mère, ma mère et non un vulgaire incubateur !

© Une production

**LES ÉDITIONS  
MAGHREB CANADA**

*"D'un Continent à l'autre"*

www.maroc-canada.ca  
ou  
www.maghreb-canada.ca

**ISSN 1708-8674**

**Dépôt légal: 2550843**

**DIRECTEUR DE  
PUBLICATION**

**Abderrahman EL FOULADI**  
elfouladi@videotron.ca  
Tél: 514-576-9067

**INFORMATION / PUBLICITÉ**

**Tél : 514-576-9067**  
info@maghreb-canada.ca

**CHRONIQUEURS**

Pr. Moha Ennaji  
(Maroc)  
Dr Mraizika Mohammed,  
(France)  
Ahmed Saber diplomate retraité  
(Maroc)  
Mustapha Bouhaddar, Écrivain  
(France)

**ÉDITORIALISTE**

A. El Fouladi

**IMPRESSION:**

Hebdo Litho, Saint-Léonard  
(Montréal)

**M**aghreb Canada  
**Express** est un mensuel gratuit publié au Canada depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



**Maghreb Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

## Objectif emploi : un programme dénoncé par les prestataires d'aide sociale qui veulent travailler

C'est du moins l'avis des membres et alliés de Projet Genèse, un groupe anti-pauvreté de Côte-des-Neiges qui ont manifesté devant le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale ce 3 avril 2018, premier jour de la mise en vigueur d'Objectif Emploi, un programme qui "force les personnes qui demandent de l'aide sociale pour la première fois à participer à des mesures obligatoires sous peine de subir des coupures considérables à leurs chèques".

Selon Projet Genèse, François Blais, le ministre responsable de l'aide sociale, instaure des formations forcées tout en maintenant les obstacles importants à l'intégration en emploi des prestataires.

"Cette approche semble être basée sur le mythe que les prestataires ne chercheront pas du travail à moins d'être contraints, sous menace de pénalités sévères" poursuit Projet Genèse dans un communiqué dont voici un large extrait :

(...) Le système d'aide sociale lui-même impose des obstacles importants à l'obtention et à la conservation d'un emploi. Pour Marina Rishkevitch, membre du Comité anti-pauvreté de Projet Genèse, « Monsieur et Madame tout-le-monde ne savent pas que l'aide sociale te laisse seulement travailler pour 200\$/mois! Si tu gagnes plus, ton chèque sera coupé, dollar pour dollar. Les emplois qui sont disponibles sont souvent à temps partiel ou sur appel. Quand tu commences à travailler, les agents te bombardent de demandes de documents et fréquemment, tu te retrouves avec un chèque coupé à cause des problèmes de communications ou des erreurs de l'agent. »

Selon une demande d'accès à l'information, en l'espace d'un mois seulement, quelque 2.5 millions de dollars ont été retirés des chèques des prestataires qui déclarent leurs revenus de travail à l'aide sociale. Ce chiffre re-

présente d'innombrables heures travaillées par les prestataires qui n'en tirent aucun bénéfice monétaire. Pour Cathy Inouye, organisatrice communautaire de Projet Genèse, « le gouvernement pioche dans les salaires des prestataires. C'est un scandale. Ensuite, ce même gouvernement ose propager la fausse perception que les personnes sur l'aide sociale ne veulent pas travailler. Être sans-emploi n'est pas un échec personnel—il y a un chômage structurel dans notre société. » Le ministre Blais a reconnu que les gains de travail permis aux prestataires d'aide sociale sont trop bas mais a seulement proposé des modifications symboliques dans le projet de loi 173.

Objectif Emploi a été dénoncé pour avoir introduit de nouveaux mécanismes qui permettent que le chèque d'un premier demandeur puisse être réduit de moitié. Les manifestants d'aujourd'hui s'inquiètent aussi que l'affluence des premiers demandeurs forcés dans les programmes de formation va laisser moins de disponibilités au sein de ces mêmes programmes pour les autres prestataires.

Le niveau extrêmement bas des prestations d'aide sociale fut un autre sujet de critique. « Comment peux-tu chercher un emploi quand tu ne peux même pas payer ton loyer avec un chèque mensuel de 648\$? Comment acheter de la nourriture, les billets d'autobus pour aller en entrevue, payer son téléphone pour contacter des employeurs? Ils disent qu'ils veulent qu'on cherche de l'emploi, mais ne veulent pas nous donner les moyens de le faire. Les droits humains sont pour tout le monde, pas seulement pour les gens avec des jobs bien payés, » déclare Maria Ines Garduno, une autre membre du comité.

Source : Cathy Inouye, Projet Genèse

### Clinique juridique téléphonique du Jeune Barreau de Montréal (JBM)

**QUOI :** Clinique juridique téléphonique  
**QUI :** Le Jeune Barreau de Montréal  
**QUAND :** 21 et 22 avril 2018, de 9 h à 16 h 30  
**OÙ :** 1 844 779-6232

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM), en partenariat avec le Jeune Barreau de Québec (JBQ), le Barreau du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), tiendra la 30<sup>e</sup> édition de sa Clinique juridique téléphonique les 21 et 22 avril 2018. De 9 h à 16 h 30 durant ces deux journées, des avocats et notaires bénévoles offriront gratuitement des conseils juridiques par téléphone dans deux centres d'appels situés respectivement à Montréal et à Québec.

La Clinique juridique téléphonique du JBM est l'occasion pour les citoyens de s'informer de leurs droits et de leurs obligations. Qu'il s'agisse de préoccupations reliées à la famille, au bon voisinage, à la consommation de biens, au travail, à la gestion des successions ou autres, les avocats et notaires bénévoles seront disponibles pour répondre aux questions des citoyens sur l'ensemble du territoire québécois.

#### Un service juridique gratuit pour la population

« Nous sommes très heureux de pouvoir offrir des conseils juridiques gratuits dans le cadre de notre première Clinique juridique téléphonique de l'année 2018. Grâce à notre partenariat avec le JBQ, nous aurons deux centres d'appels, l'un à Montréal, l'autre à Québec, où des avocats et notaires bénévoles seront présents pour répondre aux appels de la population à travers le Québec. Il s'agit d'un service qui permet de répondre aux besoins grandissants de la population en matière de justice. », déclare Me Sophia M. Rossi, présidente du JBM. Instigateur de ce projet, le JBM est fier de maintenant pouvoir offrir ce service deux fois par année, et ce, à travers le Québec. « Nous avons réussi, avec l'aide de nos partenaires, l'un de nos objectifs à court terme qui était d'assurer la tenue annuelle de cet événement. Maintenant, nous poursuivons nos efforts dans le but d'offrir un maximum de services juridiques gratuits sur une base courante. Il s'agit d'actions nécessaires qui contribuent à améliorer l'accès à la justice. », renchérit Me Rossi.

« L'accès à la justice pour le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens est une priorité pour le Barreau du Québec. En s'associant à l'événement annuel de la Clinique juridique téléphonique du JBM, le Barreau signale son soutien à une activité qui favorise une information juridique de qualité et qui aide à répondre aux besoins des gens en matière de justice », déclare le bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin. « Je suis fier de ce partenariat et remercie tous les jeunes membres de la profession qui, par leur participation bénévole à la Clinique juridique téléphonique du JBM, contribuent à son succès et à son efficacité. »

« À titre de partenaire, nous sommes fiers d'appuyer le JBM dans sa Clinique juridique téléphonique. Que ce soit en partageant nos infrastructures ou nos ressources informationnelles, pour le CAIJ, il est important de soutenir les avocats qui se mobilisent pour aider les citoyens et les encourager à faire valoir leurs droits. Pour avoir participé à l'édition d'octobre 2017, échangé avec les avocats sur place et même avec quelques citoyens, ces journées sont très stimulantes, car on sent que l'impact de la clinique est bien réel. » ajoute Me Nancy J. Trudel, directrice générale du CAIJ.

#### L'accessibilité à la justice

Fondé en 1898, le JBM représente les avocats de dix ans et moins de pratique à Montréal, soit plus de 5 000 membres. Il est de ce fait une des plus grandes associations de jeunes avocats au monde, en termes de nombre pour une seule ville. Sa mission est double. D'une part, il veille à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, il fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Dans l'ensemble, il vise à améliorer l'accessibilité à la justice et à contribuer au bien-être collectif. Le JBM propose plusieurs services favorisant l'accessibilité à la justice à la population québécoise.

Pour en prendre connaissance :  
[www.ajbm.qc.ca](http://www.ajbm.qc.ca).

Source : France Gagnard



**Maroc**

**Canada**

**Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

[www.maghreb-canada.ca](http://www.maghreb-canada.ca) ou [maroc-canada.ca](http://maroc-canada.ca) ou [maroc-canada.info](http://maroc-canada.info)

## Code Marocain de la Famille

# Rencontre de communication à Montréal au profit des Marocains du Canada

Une rencontre de communication a été organisée, le 26 mars dernier au Centre culturel marocain "Dar Al-Maghrib" à Montréal, avec pour objectif d'assurer une meilleure sensibilisation des membres de la communauté marocaine établie au Canada sur les dispositions du Code de la Famille.

Initiée par le Consulat général du Royaume du Maroc à Montréal en coordination avec le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, cette rencontre s'inscrit dans le cadre des mesures d'ouverture et de proximité menées par la mission diplomatique en vue de promouvoir l'action consulaire et de mieux répondre aux préoccupations et doléances des Marocains résidant au Canada.

Animée par M. Abdelhadi El Bettah, juge en charge de la section de la justice de la famille à la direction des affaires civiles relevant du ministère de la Justice, cette rencontre a offert l'opportunité aux membres de la diaspora marocaine au Canada, qui ne sont pas suffisamment informés des nouvelles dispositions du Code de la Famille, d'avoir des données plus détaillées sur cette loi et sur les nouveautés qu'elle a introduites pour promouvoir la condition de la femme et renforcer le dispositif de protection de la famille.

Intervenant à cette occasion, la Consule générale du Royaume à Montréal, Mme Habiba Zemmouri, a mis en exergue la Haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi Mohammed VI ne cesse d'entourer les MRE et Sa volonté constante de veiller, à travers Ses hautes directives, à la poursuite des efforts en vue de défendre les acquis des expatriés marocains et d'améliorer la qualité des prestations qui leur sont offerts.

Rappelant que le Maroc a accordé une

grande attention à la protection de la famille qui représente le noyau de la société, Mme Zemmouri a souligné que la Constitution de 2011 a affirmé dans son article 32 que la famille constitue "la cellule de base de la société", ajoutant que la Loi suprême du pays a aussi précisé que "l'État oeuvre à garantir par la loi la protection de la famille sur les plans juridique, social et économique, de manière à garantir son unité, sa stabilité et sa préservation" et "assure une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale".

Dans ce sens, elle a indiqué que le Code de la Famille, cadre de référence en la matière, reflète l'adhésion effective du Royaume à une dynamique visant à promouvoir la culture des droits de l'Homme, en particulier ceux de la femme et de l'enfant, notant que cette loi avant-gardiste a permis d'ériger le Maroc en un modèle dans les foras internationaux et de mettre en relief l'exception marocaine sur les plans régional et international.

La diplomate a, par ailleurs, relevé que cette rencontre fait partie de plusieurs autres qui sont programmées dans les prochains jours et qui seront animées par M. El Bettah, signalant qu'il sera ainsi procédé à la tenue de séances restreintes et individuelles au siège du Consulat général pour discuter de cas particuliers, outre des rencontres avec des associations oeuvrant dans le domaine de la famille à Montréal et à Toronto, ainsi qu'avec les imams, prédicateurs et préposés religieux à Montréal.

De son côté, M. El Bettah a souligné que cette rencontre reflète l'ouverture du ministère de la Justice et son souci permanent à consolider la communication avec les membres de la commu-



M. A. El Bettah et Mme Zemmouri (Photo : MCE)

nauté marocaine au sujet du Code de la Famille, un texte révolutionnaire, vu les importantes avancées qu'il a apportées pour la protection des droits de la femme et de l'enfant.

Ce Code, a-t-il ajouté, a réussi à concilier les principes du référentiel religieux en la matière avec les valeurs universelles inscrites dans les conventions internationales, ratifiées par le Maroc, précisant que ce texte de loi, tout en préservant les dispositions issues de la Charia islamique, en a introduit de nouvelles qui prennent en compte les spécificités de la société marocaine et qui sont en phase avec le progrès socio-culturel qu'elle a connue au cours des dernières années.

Évoquant les efforts consentis par le ministère de la Justice pour trouver les solutions idoines aux problématiques auxquelles sont confrontés les Marocains du monde en matière de procédures juridiques, M. El Bettah a affirmé que tout un dispositif a été mis en place, notamment pendant les vacances d'été, en vue de faciliter aux immigrés marocains le règlement, devant la justice, des problèmes liés aux différents aspects du Code de la Famille dans des délais raisonnables.

Il a, par ailleurs, indiqué que toutes les préoccupations des MRE sont pri-

ses en compte par le ministère, le but étant d'améliorer les prestations et ce, en coordination avec les autres départements concernés, dont celui des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et celui chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.

Par la suite, le magistrat a présenté un exposé dans lequel il a donné un bref aperçu sur les grandes lignes du Code de la Famille et les textes de loi y afférents, tout en mettant en avant les principales nouveautés introduites, notamment celles en lien avec le mariage, le mariage mixte, la polygamie, le divorce, la pension alimentaire, la Kafala, le Fonds d'entraide familiale, et le partage des biens entre époux.

Cet exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses qui a permis à M. El Bettah de répondre avec clarté et pertinence aux interrogations soulevées par les membres de la communauté marocaine, qui ont eu droit à des éclaircissements et des explications exhaustives qui leur seront très utiles pour la compréhension du Code de la Famille et l'assimilation de ses dispositions.

MAP avec la Rédaction MCE

Première consultation téléphonique gratuite

**Me Nawal Benrouayene**  
(Avocate-Lawyer)



Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888  
info@benrouayene-avocat.com  
http://www.benrouayene-avocat.com

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)  
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)  
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

**ÉCOLE DE CONDUITE AMEL**

Reconnue par la SAAQ  
Instructeurs qualifiés et expérimentés  
Cours jour, soir, fin de semaine.  
Instruction en Français, Anglais ou Arabe

**Deux succursales pour mieux vous servir!**

6955, Bd Lacordère, suite 304  
Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5  
Bus 32  
Tél.: (514) 510-0880

3300, Bd Rosemont, suite 100  
Montréal (QC) H1X 1K2  
Bus : 67, 197 et 467  
Tél.: (514) 729 6330

EXAMEN

Nous louons les Voitures  
(Automatiques / manuelles)  
pour l'examen

Maroc / Société

## L'évolution de la société marocaine et son impact sur la relation homme-femme



L'évolution de la société marocaine et son impact sur la relation homme-femme" a été le thème central d'une conférence-débat animée, samedi à Montréal, par la grande sociologue Soumaya Naâmane Guessous.

Cette rencontre, organisée par le Centre culturel marocain "Dar Al-Maghrib" dans le cadre du mois de la femme marocaine d'ici et d'ailleurs, lancé à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme, a permis de mettre en valeur l'évolution rapide de la société marocaine et les changements palpables réalisés au Royaume tant au niveau de la législation que du vécu quotidien pour améliorer la condition de la femme et faire d'elle l'égal de l'homme en vue de contribuer au processus de développement tous azimuts que connaît le pays.

Dans ce sens, Mme Naâmane Guessous a souligné que le Maroc a connu, au cours des dernières années, une dynamique extraordinaire notamment sur le plan social, relevant que cette dynamique vertueuse

a permis à la société marocaine de connaître des mutations sociales rapides et un développement notable du statut de la femme pour lui permettre d'occuper la place qui lui revient dans une société où prévalait une culture conservatrice et séculairement patriarcale.

Rappelant la situation de la femme marocaine, qui a été pendant longtemps exclusivement cantonnée à son rôle de mère de famille et d'épouse, elle a indiqué que la gent féminine a réussi progressivement au lendemain de l'indépendance et au cours des dernières décennies à faire face à cette injustice et à faire ses preuves dans tous les domaines, ajoutant que la femme marocaine a consenti d'énormes efforts pour s'imposer dans un environnement souvent à prédominance masculine, et a franchi de grands pas sur la voie de son autonomisation et de son épanouissement, loin de la tutelle de l'homme.

Mme Naâmane Guessous, également professeur universitaire et écrivaine, a, par ailleurs, mis en

exergue les grandes avancées réalisées par le Royaume en matière de législation pour promouvoir les conditions de la femme marocaine, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Elle s'est ainsi félicitée du progrès qu'a connu le statut de la femme ces dernières années, notamment avec la réforme du Code de la famille en 2004, une réforme "révolutionnaire" et "avant-gardiste" qui a rendu justice à la femme marocaine en lui garantissant plus d'égalité et d'équité vis-à-vis de l'homme et en lui permettant d'occuper la place qu'elle mérite au sein du couple, ainsi qu'avec les changements fondamentaux apportés au Code de la nationalité, qui a garanti à la femme le droit de transmettre la nationalité marocaine à ses enfants nés de père non marocain.

La conférencière a aussi mis en avant la Constitution de 2011, qui a accordé une place de choix aux femmes, ajoutant que la Loi suprême du Royaume a institué, en vertu de ses dispositions, le principe d'égalité

homme-femme en matière des droits et des libertés et la parité.

Mme Naâmane Guessous a, en outre, relevé que le Maroc a accompli des progrès indéniables sur la voie de la consolidation de l'égalité homme-femme, estimant, toutefois, que des paliers restent encore à franchir pour aboutir à une véritable équité qui permet aux femmes d'avoir les mêmes chances de réussite que leurs homologues masculins.

Dans ce sens, elle a indiqué que les jeunes, qui constituent la moitié de la population et représentent la relève, doivent être de véritables acteurs de changement dans ce Maroc en pleine mutation, afin de contribuer activement à faire avancer la condition féminine et à assurer cet équilibre et cette complémentarité entre l'homme et la femme, le but ultime étant de garantir cette égalité tant souhaitée dans une société marocaine en constante évolution. (MAP)



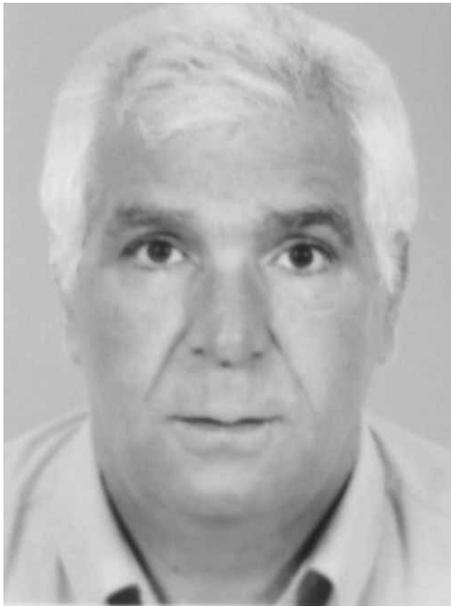
**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

[www.maghreb-canada.ca](http://www.maghreb-canada.ca) ou [maroc-canada.ca](http://maroc-canada.ca) ou [maroc-canada.info](http://maroc-canada.info)

Maroc / Politique

# Le RNI , un parti des riches qui convoite les voix des pauvres



Par A. Saber, Diplomate à la retraite

Dans un article publié le 2 mars 2018, la revue en ligne « Maghreb intelligence » a livré une information selon laquelle « les jours du gouvernement El Otmani seraient comptés et Aziz Akhannouch pourrait prendre le relais après la tenue d'élections anticipées ». Cela revient sur les langues de plusieurs leaders politiques à Rabat et à Casablanca, a ajouté le site en question. Selon une source qui serait bien informée et très proche de la cuisine interne des partis politiques, mais dont l'identité n'a pas été dévoilée, « on n'attend plus que le congrès national du PAM ( Parti Authenticité et Modernité) en avril 2018 pour avoir plus de visibilité ».

Quelques jours seulement avant la publication de l'article de la revue « Maghreb Intelligence », le Rassemblement National des Indépendants ( RNI) », parti politique dirigé par Aziz Akhannouch, depuis octobre 2016, a mis à la disposition des points de vente de la presse un nombre important d'exemplaires d'un ouvrage de 173 pages intitulé : « La Voie de Confiance-contribution à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement ». Le livre en question, préfacé par Aziz Akhannouch lui-même, se veut une synthèse récapitulant les propositions et les idées maitresses que le parti s'engage à mettre en œuvre pour amorcer un nouveau

modèle de développement du Maroc, en cas d'une victoire à l'issue des prochaines élections législatives prévues en 2021, ou même lors d'éventuelles élections anticipées qui font, depuis quelques semaines, l'objet de rumeurs persistantes. Il sied de préciser que la dissolution des deux Chambres du Parlement ou l'une d'elles est une question régie par plusieurs articles de la Constitution de 2011, dont notamment les articles 51,96,97,98 et 104.

Evidemment le volet juridique est déterminant, mais ce qui nous intéresse le plus pour l'instant, c'est la question de savoir les raisons qui ont amené le RNI à choisir un tel timing pour distribuer son ouvrage. S'agit-il d'une simple coïncidence, ou au contraire, d'un choix judicieux et bien raisonné. La ligne éditoriale adoptée par « Maghreb Intelligence » devrait conduire les observateurs avertis à croire que l'inondation des kiosques par des exemplaires du livre du RNI, quelques jours seulement avant la diffusion de l'article de « Maghreb Intelligence » n'est ni un fait fortuit ni un pur produit du hasard, mais une opération visant à corroborer le contenu et d'appuyer la substance principale de l'article en question. A ce niveau d'analyse, il convient de souligner que « Maghreb Intelligence » est une revue d'informations spécialisées dans la sécurité, la géopolitique et l'intelligence économique des pays du Maghreb. Ses relations avec de hauts responsables et des décideurs de la région, lui permettent de disposer d'informations exclusives, importantes et de première main, susceptibles de créer, façonner ou orienter l'opinion publique sur des questions de haute importance. C'est pourquoi, l'article posté par « Maghreb Intelligence » n'est pas un fait anodin. Il s'agit, très probablement, d'un ballon d'essai qui vise à sonder les marocains et à les préparer pour accepter une telle éventualité.

Dix jours après, soit le 12 mars 2017, le même site francophone a mis en ligne un autre article pour enfoncer davantage le clou. Dans cet article intitulé « Maroc : Est si le chef du gouvernement El Otmani

ne faisait plus l'affaire ? ». Certaines sources gouvernementales estiment, selon « Maghreb Intelligence », que Saad Dine El Otmani « est un homme effacé et n'a aucune maîtrise sur les réunions du conseil de gouvernement. El Otmani est chaque jour un peu plus contesté aussi bien au sein de son parti qu'à la tête de l'Exécutif. Il n'est pas porté sur l'initiative, il dit toujours qu'il attend « un feu vert ». De ce fait, le gouvernement se trouve comme pris en otage. Et il risque de l'être pour plus de trois ans, à moins d'un vaste remaniement ou d'un rebondissement politique majeur ». Pour se préparer à un éventuel rebondissement politique d'une grande envergure, le RNI a présenté un Plan d'action et se lança déjà dans une campagne électorale qui n'ose pas dire son nom.

## A propos du plan d'action du RNI

L'offre politique faite par le RNI serait le résultat d'une série de débats et de consultations entre les dirigeants et les militants du parti dans les différentes régions du Maroc. Elle est axée sur le rôle que doivent jouer les secteurs clés dans le développement socio-économique du Maroc de demain, à savoir la santé, l'éducation-formation et l'emploi. Le programme du RNI met, aussi, en exergue le rôle central du secteur des services, de la promotion de l'investissement privé et des TPME. Avant d'être consignée dans l'ouvrage précité, cette offre a été présentée, d'une façon succincte par Aziz Akhannouch, lors de son intervention au cours des travaux du congrès régional du RNI tenu à Agadir, le 25 février 2018.

Comme signalé auparavant, le programme politique proposé par le RNI concerne, principalement, trois secteurs vitaux ( santé, éducation et emploi ), c'est-à-dire les secteurs où le Maroc accuse les plus énormes retards, et qui souffrent, depuis fort longtemps, d'une multitude de lacunes structurelles. En outre, les secteurs en question ont la particularité d'être gérés par des ministres qui ne représentent pas le RNI au sein de la majorité gouvernementale

le actuelle.

Concernant la santé, le RNI est favorable à une médecine de proximité afin d'alléger la grande pression exercée sur les hôpitaux. Il prône une nouvelle politique de santé visant la réorganisation des circuits de santé et l'adoption du système de médecins de famille en vue d'améliorer l'accès aux soins. Il estime qu'il est nécessaire aussi d'établir une nouvelle carte de santé qui prend en considération les besoins réels de chaque région. La politique de santé revendiquée et soutenue par le RNI doit accorder une place de choix à la gestion efficace des ressources humaines. Pour réduire les disparités entre les zones rurales et centres urbains, le RNI plaide pour que les facultés de médecine accordent un quota pour les étudiants issus de la région où elles sont implantées, avec un engagement d'exercer dans la région après l'obtention de leur diplôme.

Le gouvernement doit instaurer un système d'incitations pour encourager les médecins à opter pour le monde rural, comme lieu d'exercice de leur profession. Enfin, le parti de « la Colombe » sera favorable à un partenariat public-privé pour tous les services de base dont notamment l'accueil, le gardiennage, le nettoyage, l'entretien et la distribution des médicaments..., qui doivent être transférés au secteur privé.

S'agissant de l'éducation et de la formation professionnelle, la priorité des priorités pour le RNI est la lutte contre l'abandon scolaire, la généralisation du préscolaire et la mise à niveau des universités. Le RNI plaide en faveur des écoles communautaires ( dans les zones rurales) qu'il faut doter en services adéquats ( soutien scolaire, transport et hébergement). Le programme du RNI accorde aussi une importance particulière à l'amélioration des conditions de vie des enseignants, à l'utilisation de l'informatique et à l'apprentissage des langues étrangères ( le français et l'anglais). Concernant la formation professionnelle, la feuille de route proposée par le RNI

.....À suivre : Page 10

# Publicité...



  
**CONSEILSTAXES**  
IMPÔTS, FISCALITÉ ET TAXES À LA CONSOMMATION

**YOUSSEF EL ARIBI, M.FISC**  
MAITRE EN FISCALITÉ

E-MAIL : YOUSSEF.ELARIBI@CONSEILSTAXES.COM  
LAVAL : 514 806 1641  
SHERBROOKE : 819 674 1641  
BUREAU : 400, BOUL. CURÉ-LABELLE, SUITE 204, LAVAL, QC, H7V 2S6

  
**B D I A**<sup>SM</sup>  
www.bdia.ca

**Bertrand Deslauriers**  
ATTORNEYS/AVOCATS

**J.F. Bertrand (Avocat)**  
83 Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec) H2Y 1Z1 - CANADA  
Tél: (514) 842-8051  
E-mail: [jf@bdia.ca](mailto:jf@bdia.ca)

Toutes questions relatives aux deux domaines du droit reliées à l'immigration et à la citoyenneté canadienne.

Processing:

- Demandes de visas d'immigrants.
- Permis d'études.
- Permis de travail.
- Visa de visiteur.
- Regroupement familial (parrainage de conjoints, enfants et parents).
- Carte de résidence permanente.
- Demande de citoyenneté.

Litige:

- Solution de problèmes légaux.
- Demande de refuge.
- Demandes humanitaires.
- Contestations devant les tribunaux.

Préférable de communiquer par email et joindre la ou les lettres de problèmes s'il y a lieu: [jf@bdia.ca](mailto:jf@bdia.ca)

**VOUS AVEZ LA MARCHANDISE ?  
NOUS AVONS LES CLIENTS !**

Votre publicité dans  
Maghreb Canada Express à partir de 30 \$ !

Téléphonez au : 514-576-9067  
Courriel : [info@maghreb-canada.ca](mailto:info@maghreb-canada.ca)

  
ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES DE TAEKWONDO

**ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES DE TAEKWONDO**

**20% DE RABAIS**  
INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNER  
**VOTRE UNIFORME GRATUIT !**

**514.721.8173**  
[WWW.ECOTAEKWONDO.COM](http://WWW.ECOTAEKWONDO.COM)

  
voyages **t.a.m.**

1118, Ste-Catherine Ouest, Suite 505 (Métro Peel)  
Tél. : (514) 878-9547 - Sans frais : 1-877-353-6888

**Profitez des plus bas prix du marché pour des dates très demandées vers le MAROC et vers l'ALGERIE**

Passez Aid El Kbir en famille, et retournez au Canada à temps pour l'entrée scolaire Plusieurs départs possibles

**Exemple: départs et retour vers CASABLANCA pour seulement \$1269.00 taxes incluses**  
Du 27 juin au 28 août, ou du 29 juin au 30 août, ou du 01 juillet au 28 août, ou du 02 juillet au 30 août.

**Exemple: départs et retour vers ALGER pour seulement \$1260.00 taxes incluses**  
Du 24 juin au 27 août, ou du 25 juin au 28 août, ou du 26 juin au 27 août, ou du 03 juillet au 28 août.

**Places limitées réservez vite. Plusieurs dates sont disponibles**

Pour réservation et information Veuillez contacter Nos bureaux :  
**Voyages TAM St-Catherine (Montréal) : 514-878-9547**  
**Voyages TAM Québec (Ste Foy) : 581-981-4567**

**terratours**  
PARTEZ EN CONFIANCE 

<http://www.terratours.ca/>



Maroc / Politique

# Le RNI , un parti des riches qui convoite les voix des pauvres

(Suite de la page 7)

table sur la formation d'un million de personnes sur les cinq années à venir dans des métiers qui leur garantissent d'avoir un emploi permanent. La formation professionnelle doit être gérée dans le cadre d'un système « dual »/ cours théoriques et pratique au sein des entreprises » .

En matière emploi, le programme du RNI, qui émane selon Aziz Akhannouch, « de la base et non du sommet et c'est une première au Maroc », prévoit la création de 2 millions d'emplois à l'horizon 2025. Pour réaliser cet objectif, le RNI mise sur le secteur privé et surtout le secteur des services qui est considéré comme un important réservoir d'opportunités pour les jeunes sans emploi. Le secteur des services permettra aussi à l'Etat de lutter contre l'informel (secteur désarticulé et qui se situe hors du circuit économique structuré- cas des marchands ambulants). Néanmoins, pour permettre à l'investissement privé de jouer pleinement son rôle dans l'atténuation du taux de chômage et l'élimination des goulots d'étranglement dont souffre l'économie marocaine, l'Etat doit prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer le climat d'affaires.

L'offre du RNI n'est en fait qu'une virulente critique de l'action gouvernementale et une manière de décrédibiliser le « Parti Justice et Développement » ( PJD- parti islamiste) qui dirige le gouvernement depuis 2012 à la faveur de ses deux victoires électorales successives ( 2011 et 2016). Pour ce faire, le RNI qui siège au gouvernement de Saad Dine El Otmani (PJD) et qui s'est accaparé des plus importants portefeuilles ministériels (Finances, Agriculture et pêche, Industrie-commerce et investissement, Jeunesse et Sports... ( bien qu'il n'occupe que le 4ème rang dans l'échiquier politique marocain) a bien choisi son angle d'attaque. Il a ciblé les secteurs où le pays accuse les plus grands retards (santé, éducation et emploi) et qui sont gérés par des ministres représentant les au-

tres partis de l'actuelle coalition gouvernementale. C'est une manière dissimulée pour dire « qu'il y a un échec flagrant dans des secteurs clés et sensibles, mais la faute incombe à autrui, à l'autre ». En agissant de cette façon, le RNI oublie, ou fait semblant d'oublier, que la responsabilité d'un gouvernement est une responsabilité politique commune et partagée. Le gouvernement doit être solidaire. L'échec ou la réussite sont à imputer au gouvernement dans son ensemble et non à une seule composante de la majorité gouvernementale. Un parti politique sérieux et responsable doit avoir le courage et l'audace d'assumer toutes les conséquences de sa participation à un gouvernement. En cas d'échec, il doit clarifier sa position, et peut être, aller jusqu'à rompre ses liens avec un « gouvernement d'échec ». Critiquer, tout en restant collés aux sièges gouvernementaux pour bénéficier des privilèges qu'ils procurent, est une très mauvaise manière de procéder.

Le Maroc vit depuis des années dans une conjoncture marquée par « l'enterrement de la politique », en tant qu'art de gérer les affaires publiques. Il passe par une crise sociopolitique et économique difficile. Le RNI et son nouveau président ont-ils une formule magique pour extirper le Maroc de l'état de léthargie où il sombre, depuis des années ?

*Le RNI serait-il le parti de l'étape et son patron serait-il l'homme providentiel; le sauveur, que les marocains attendent depuis des décennies, les décennies de vaches-maigres ?*

Le RNI a été créé par Ahmed Osman en 1977 sur instructions de Feu Hassan II qui cherchait, à l'époque, de contrer la percée de la gauche et l'hégémonie des partis historiques dont notamment le parti de l'Istiqlal et surtout l'USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) . L'USFP qui était dirigé

par un leader charismatique, s'appuyait sur une large assise populaire et disposait d'une presse redoutable, avant de devenir une carcasse vide après l'alternance consensuelle ( 1998-2002). Ahmed Osman, un ami de classe et gendre de Feu Hassan II a fondé le RNI pour offrir aux SAP ( sans appartenance politique/partisane ) un parti qui leur permettait d'organiser leur action politique et d'affermir leur mainmise sur le paysage politique.

Il sied de rappeler, à ce sujet, que lors des « élections » législatives de 1977, les SAP ont raflé 140 sièges sur les 264 que comptait à l'époque la Chambre des Représentants ( 53% des sièges). Depuis sa création, le RNI- parti des technocrates- n'a organisé que 6 congrès nationaux dont le dernier a été tenu à El Jadida en mai 2017. Il faut rappeler aussi qu'Ahmed Osman est resté président du RNI durant 30 ans sans tenir plus de 3 congrès nationaux.

Depuis sa création, le RNI a toujours été « un parti télécommandé ». Il a toujours été appelé à jouer, à un moment précis, un rôle défini par des stratèges placés au plus haut niveau de la hiérarchie politique au Maroc. Ainsi, le RNI ne pouvait agir que suite à une « instruction » que donne le vrai centre du pouvoir au Maroc.

Contrairement à son prédécesseur, Salah Eddine Mezouar qui le faisait mais en catimini, Aziz Akhannouch est en train d'institutionnaliser l'alignement aveugle du parti sur les positions stratégiques de l'Etat. C'est pourquoi, les analystes estiment, à juste titre d'ailleurs, que le RNI n'avait pas choisi, d'une façon fortuite, le temps approprié pour déverser des exemplaires de sa feuille de route. Par cette initiative bien raisonnée, le RNI a voulu émettre de forts signaux politiques.

En effet, en procédant à la distribution de plusieurs exemplaires de son ouvrage quelques jours avant la publication de l'article en question, le RNI voudrait faire passer,

d'une façon à peine voilée, un message selon lequel « les jours du gouvernement El Otmani seraient comptés et le RNI est fin prêt pour prendre le relais ». Akhannouch arrivera-il à faire passer la pilule ? Seul le temps nous aidera à répondre à cette question.

## Le RNI-version Akhannouch ferait-il mieux que le PAM-version EL Omary ?

Le PAM (Parti Authenticité et Modernité) a été fondé en 2008, par Fouad Ali El Himma un ami de classe du Roi Mohammed VI et un de ses conseillers les plus influents, pour endiguer la marée islamiste, qui commença à prendre la forme d'un redoutable rouleau compresseur.

Une année seulement après sa création, le PAM a remporté les élections communales et régionales organisées le 12 juin 2009. Lors des élections législatives de novembre 2011, le PAM qui a été la cible de virulentes critiques lors « du printemps arabe » s'est contenté du 4ème rang après le PJD, l'Istiqlal et le RNI. En 2015, le PAM a été détrôné par le PJD qui a remporté les élections communales et régionales, tenues le 4 septembre 2015.

Cette contreperformance électorale du PAM, a amené ceux qui décident du rôle et de la mission de ce parti à imposer un changement au niveau de son leadership. Le choix a été porté sur Ilyas EL Omari qui a été élu à l'unanimité Secrétaire Général du PAM, en janvier 2016. Neuf mois après, El Omari et le PAM n'ont rien pu faire devant le PJD qui remporta, avec un grand écart, les élections législatives tenues le 7 octobre 2016 et ce, malgré tous les moyens matériels et autres mis à leur disposition. En octobre 2017, un mouvement populaire de protestation sociale( Hirak) a été déclenché dans le Rif suite à la mort tragique d'un marchand de poisson.

Le Hirak a mis à nu les faiblesses du PAM et son incapacité à calmer

....À suivre page 11

Maroc / Politique

# Le RNI , un parti des riches qui convoite les voix des pauvres

(Suite de la page 10)

les esprits dans la région que préside El Omari, natif d'une localité proche d'El Hoceima, épice du mouvement en question. Ilyas a échoué dans toutes ses missions. Il n'a pas pu contrecarrer la mouvance islamiste. Le projet politique du PAM est tombé à l'eau, affectant son image dans l'échiquier politique national. Enfin, le PAM a échoué dans « la réconciliation du Rif avec l'Etat ». L'échec du PAM sur les trois fronts a poussé ceux qui l'ont créé à chercher une autre carte. Pour le moment et en analysant d'une façon attentive le non-dit dans l'article de « Maghreb Intelligence », les récentes sorties médiatiques d'Akhannouch et le rôle excessif et disproportionné qu'il a joué lors des tractations que devait mener Abdelilah Benkirane pour former un nouveau gouvernement, suite aux élections législatives d'octobre 2016, je peux affirmer, sans avoir la prétention de détenir une vérité qui ne laisse pas de place au doute, que le choix aurait été porté sur le RNI et son patron, pour remplacer le PAM.

Comme El Omari, Aziz Akhannouch a vu le jour dans une région loin de la Capitale et au sein d'une famille amazighe ( le Souss pour Akhannouch et le Rif pour El Omari). Tous les deux partagent un même dénominateur commun. Ils ont été propulsés sur le devant de la scène politique grâce à leur proximité avec les hommes du palais et des ministres

influents. Mais contrairement à El Omari, le président du RNI est le fils d'un homme d'affaires et qui a pu poursuivre ses études universitaires à l'étranger, plus précisément au Canada (université de Sherbrooke).

Akhannouch était un sherpa qui faisait partie de ce l'on appelait à l'époque le G14, un groupe d'experts qui a été mis en place, au milieu des années 90 du siècle dernier, par Driss Basri (le puissant ministre de l'Intérieur durant le règne de Feu Hassan II) et qui avait pour mission de lui fournir les conseils nécessaires qui lui « permettraient de mettre de l'ordre dans une économie très opaque ». Après la mort du Roi Hassan II, Akhannouch a pu tisser de bonnes et fructueuses relations avec Fouad Ali El Himma, ce qui lui a permis de se maintenir au plus haut niveau de l'échiquier politique.

Dans la feuille de route qu'il propose aux marocains, le RNI se contente d'épingler le gouvernement et de le critiquer pour le discréditer en concentrant ses flèches sur les domaines sensibles et où le Maroc accuse des retards à cause d'une mauvaise gestion qui dure depuis des années.

Selon le RNI, le développement du Maroc ne peut être réellement amorcé que si l'Etat décide de laisser le secteur privé jouer convenablement son rôle économique. Le programme du RNI qui a longuement disserté sur l'importance de l'initiative privée s'est interdit d'évoquer, d'une façon ferme, les sujets qui fâchent,

mais qui font perdre au Maroc des points de croissance tels que la corruption, le clientélisme, l'égalité des chances, la répartition très inégale des richesses, la corrélation qu'il faut établir entre responsabilité et reddition des comptes, le droit à une justice équitable, l'abolition de la règle « de deux poids-deux mesures » et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales... C'est pourquoi, il paraît que le grand souci pour le RNI, le parti des riches, est de chercher comment séduire, pour gagner les suffrages des pauvres et conquérir la primature.

## Au sujet d'Akhennouch



Photo : El Fouladi

Akhannouch est ministre de l'agriculture depuis 2007. Il est titulaire d'un diplôme de management obtenu en 1986, à l'université de Sherbrooke (Canada). Propriétaire du groupe privé AKWA qui regroupe plus de 50 entreprises opérant dans les domaines du pétrole, de la communication et des services. Il est membre de la Fondation Moham-

med VI pour l'environnement, membre de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus et président de l'association du concert pour la tolérance. En 2018, Akhannouch est devenu l'homme le plus riche du Maroc avec une fortune estimée à 2,2 milliards de dollars US, selon le classement établi par le groupe de presse Forbes.

Il a ainsi détrôné Othman Benjeloun le patron de la BMCE Bank. En 2017, Akhannouch possédait une fortune de 1,58 milliards de dollars. Cela veut dire que la fortune d'Akhannouch s'est accrue de 620 millions de dollars en une seule année (40%), au moment où le pays végétait sous le joug d'une conjoncture économique très défavorable. C'est l'exception marocaine !!

La grande question qui se pose est celle de savoir si Akhannouch et les membres de son parti sont en mesure ou non de proposer un vrai programme qui leur permet de s'enrichir, et c'est un droit légitime, mais tout en luttant sérieusement contre la précarité dont souffre une bonne partie du peuple marocain, qui n'a d'importance que lors des campagnes électorales. C'est la seule voie qui permet au RNI de réussir là où tous les partis politiques ont échoué, jusqu'à présent. Concentrer les efforts sur la critique du PJD sans proposer des alternatives réalistes, comme l'a fait le PAM, est une option contreproductive.

**Maghreb Canada Express est à la Recherche de Vendeurs et de Vendeuses de Publicité**

**Commission allant de 15% à 25%**

**Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal !**

**Écrire à : [elfouladi@videotron.ca](mailto:elfouladi@videotron.ca)**

# PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans  
le maniement des armes à feu à  
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les  
emplois qui exigent le port d'arme



**Coût : 85 \$**  
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056  
Sans frais : 1 888 514-7847

[www.fqtir.qc.ca](http://www.fqtir.qc.ca)

Fédération ●●●  
Québécoise de Tir



France

## Sarkozy face à la "Malédiction" Kadhafi



Par Mustapha Bouhaddar

Ce n'est pas la première fois que Nicolas Sarkozy est impliqué dans une affaire de versements occultes. Il faut dire que l'ancien président a fait ses classes avec Jacques Chirac qui a été impliqué jadis dans ce genre d'affaires. A l'image de Chirac, Sarkozy s'en est toujours sorti avec un non-lieu. Sa dernière garde à vue remonte à l'affaire Bettencourt pour abus de faiblesse.

### L'affaire Karachi

L'ancien chef de l'Etat a été entendu dans le volet de l'affaire de Karachi sur le financement présumé occulte de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995. En effet, lorsqu'il était premier ministre (1993-1995), Edouard Balladur avait mis en place un système de commissions pour faciliter la conclusion de contrats d'armement – sous-marins et frégates – avec le Pakistan et l'Arabie saoudite. Ces pots-de-vin, légaux à l'époque, étaient pudiquement appelés « frais commerciaux exceptionnels ». Dans cette affaire, le cas de Nicolas Sarkozy reste en suspens. Les juges Van Ruymbeke et Le Loire estiment qu'il revenait à la CJR de l'entendre sous le statut de témoin assisté. Il est reproché à M. Sarkozy, ministre du budget en 1995, d'avoir donné son feu vert à la conclusion des contrats controversés, contre l'avis de sa propre administration. La CJR pourrait donc chercher à recueillir ses explications, voire le mettre en examen. On connaît la suite, Nicolas Sarkozy s'en sort comme d'habitude.

### L'affaire libyenne

En juin 2016 « Mediapart » publie un dossier qui s'intitule « Sarkozy-Kadhafi: notre dossier », Edwy Plenel y explique qu'au détour de l'en-

quête sur l'affaire Karachi, Mediapart en a vu apparaître une autre au printemps 2011 : celle du financement de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy par la Libye de Kadhafi.

### Liaison fatale

Le 23 juillet 2015, Mediapart dévoile que des vérifications téléphoniques prouvent que l'intermédiaire Alexandre Djouhri, proche de Claude Guéant, a bien organisé l'exfiltration de Paris vers le Niger du dirigeant libyen Bachir Saleh, sous le coup d'un mandat et d'une notice rouge d'Interpol, en 2012. Le tout en présence de l'ancien patron des services secrets intérieurs, Bernard Squarcini.

Alors que l'ancien ministre de l'intérieur assure avoir obtenu, en 2008, 500 000 euros de la vente de deux tableaux d'un maître néerlandais, les investigations révèlent que le banquier soupçonné d'avoir effectué le virement en sa faveur, Wahib Nacer, était l'un des gestionnaires des comptes de Bachir Saleh, le patron du puissant fonds d'investissement libyen en Afrique.

Une expertise judiciaire, commandée par deux juges chargés d'instruire la plainte pour « faux et usage de faux » de Nicolas Sarkozy après la publication par Mediapart d'un document officiel libyen sur des soupçons de corruption, conclut à un « document authentique ayant existé sur support physique ». Une précédente expertise avait déjà conclu à l'authenticité de la signature, attribuée à l'ancien chef des services secrets libyens.

### 50 millions pour Sarkozy : l'accusation de l'ancien chef de l'Etat Libye

Le 7 février 2014, Mediapart révèle : « Oui, Kadhafi a financé la campagne électorale de Nicolas Sarkozy et a continué à le financer encore après 2007 », écrit le premier chef de l'Etat libyen après la chute de Kadhafi, Mohamed el-Megarief, dans le manuscrit original d'un livre publié en janvier. « 50 millions ont été versés pendant la campagne électorale », affirme-t-il, révélant « un dernier versement » intervenu en 2009. Mediapart s'est procuré le manuscrit non caviardé par l'éditeur.

D'ailleurs, Un rapport de synthèse de la gendarmerie accrédite l'authenticité du document officiel libyen, révélé par Mediapart, sur le financement occulte de Nicolas Sar-

kozy en 2007. Entendu au Qatar par les juges, l'ancien chef des services secrets du régime Kadhafi, Moussa Koussa, a de son côté affirmé que le contenu du document « n' (était) t pas faux ».

### Ziad Takieddine l'ami encombrant

Le Franco-Libanais Ziad Takieddine qui jouait l'intermédiaire entre Kadhafi et Sarkozy a été mal récompensé par ce dernier. Il a connu le même scénario avec l'ancien ministre du budget Jean François Copé à qui il a offert beaucoup de cadeaux dont une Rolex que ce dernier a nié. Et pourtant, il existe des photos de Copé en train de se baigner dans la piscine du Franco-Libanais.

Selon Mediapart, Ziad Takieddine est le suspect n°1 dans le volet financier de l'affaire Karachi. Il est aussi celui dont les secrets mettent en danger la présidence de la République. Mediapart dévoile une série de documents et de photos inédites entre l'homme d'affaires franco-libanais Ziad Takieddine et le premier cercle du chef de l'État. Sont concernés: Brice Hortefeux, Thierry Gaubert, Jean-François Copé, Claude Guéant, Pierre Charon, Dominique Desseigne.

Ziad Takieddine est un contribuable comblé. Le marchand d'armes ami de la Sarkozie, principal suspect dans le volet financier de l'affaire Karachi, ne paie pas d'impôt sur le revenu, ni d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Résident fiscal en France, il y possède un patrimoine estimé à plus de 40 millions d'euros, selon des documents obtenus par Mediapart.

Il s'agit de l'un des secrets les mieux gardés du clan Sarkozy. L'homme d'affaires Ziad Takieddine, principal suspect dans le volet financier de l'affaire Karachi, devait toucher en 2003 des commissions occultes d'un montant de 350 millions d'euros dans le cadre d'un marché d'armement avec l'Arabie saoudite. Les fonds devaient être versés, sous l'autorité de Nicolas Sarkozy, via une société contrôlée par le ministère de l'intérieur.

### L'invité du Journal télévisé de 20 h

En ce moment c'est la mode en France, chaque fois qu'un politique est mis en examen, il passe sur TF1. Sarkozy n'échappe à la règle, et comme le décrit bien Martin Pimentel de Mediapart : « Mine grave,

regard noir, Nicolas Sarkozy avait décidé de prendre les Français à témoin dans la préparation du procès qui se précise. Sarkozy, qui a déjà défendu son honneur « pendant de longues heures » devant les juges, semblait en avoir gros sur la patate.»

Nicolas Sarkozy est ulcéré : on met la parole de Ziad Takieddine, l'intermédiaire sulfureux qui a fait de la prison pour des magouilles financières, au même niveau que celle d'un ancien président. Ce dernier affirme qu'il ne l'a pas revu depuis 2004. Plus que des mensonges, les « allégations » de cet « escroc » sont pour Sarkozy une « ignominie » et il compte bien apporter la preuve que ce « malfaiteur » a menti à plusieurs reprises auprès des juges.

Où sont les documents bancaires ? Où sont les virements ? « Tous ces assassins et ces criminels ne produisent aucune preuve ». Là, on vous rassure, il ne parle pas d'Edwy Plenel. Mais bien de Kadhafi, ce « fou illuminé » qui se droguait. Il enregistrerait tout. Nicolas Sarkozy le demande donc aux Français les yeux dans les yeux : « comment se fait-il qu'il n'y ait pas la moindre preuve ? » A travers lui, ce serait la France qui serait mise « en cause ». « Je pourfendrai cette bande et ferai triompher mon honneur », a-t-il proclamé.

Est-ce un procès politique ?, veut savoir Gilles Bouleau. L'interviewé lève les yeux au ciel. Une justice sous influence en France, non, ce n'est pas sérieux...

### Une affaire qui se terminera probablement par un non-lieu

Comme l'écrivait l'écrivain suisse John Petit-Senn : « Un pouvoir corrompue perd et flétrit ceux qu'il place au-dessus des autres, c'est la corde qui élève les pendus. »

Certains témoins de cette affaire meurent accidentellement au coin d'une rue, ou dans le Danube, d'autres disparaissent tout simplement. Nicolas Sarkozy aura sûrement un non-lieu, comme d'habitude. Si on examine son parcours en tant que Président des Français, il sera probablement, le plus bling bling, le moins cultivé, le moins charismatique, et le plus malin. Une vraie racaille au col blanc !

Succession de Johnny Hallyday

## Un testament casse-tête



Par Mustapha Bouhaddar

**J**e ne suis pas fan de Johnny Hallyday, mais je respecte ce qu'il représente pour les Français, surtout ceux de la France profonde. J'étais plus ému par la

mort de l'écrivain Jean d'Ormesson que j'apprécie beaucoup, et je suis choqué qu'on ne lui fasse pas des obsèques nationales comme pour Johnny.

Le 11 octobre 2008, sur le plateau de Thierry Ardisson, l'Académicien livrait sa théorie sur les «bons et mauvais jours pour mourir». Ce jour-là, il ignorait que son décès serait potentiellement éclipsé par celui de Johnny Hallyday.

«Vous savez, c'est très mauvais pour un écrivain de mourir, par exemple, en même temps que Piaf», expliquait Jean d'Ormesson le 11 octobre 2008, sur le plateau de Salut les Terriens! , à l'époque diffusé sur Canal+. Ironie du sort: il décéda le 5 décembre 2017... seulement 24 heures avant Johnny Hallyday !

### Testament secret

L'annonce par les enfants issus de précédentes unions de Johnny Hallyday de l'existence d'un testament établi par ce dernier au profit de sa seule épouse ainsi que de leur volonté de le contester soulève un certain nombre d'enjeux au plan juridique qui touchent à des problématiques essentielles du droit de succession, principalement de la réserve héréditaire et de son application dans l'ordre international.

Selon l'avocat François Buthiau, « les enfants issus de précédentes

unions du célèbre chanteur Johnny Hallyday, Laura Smet et David Hallyday (ci-après " les Enfants ", à l'exclusion donc de ceux qu'il a adoptés), ont publiquement annoncé que celui-ci avait pris des dispositions testamentaires aux termes desquelles il aurait choisi, ou confirmé, l'application de la loi de l'État de Californie (E-U) à sa succession et aurait institué son épouse légataire universelle de celle-ci.

Les Enfants, qui se trouveraient dès lors exhéredés, ont fait connaître leur intention d'agir en justice pour, comme il est indiqué un peu partout, " contester le testament ". »

Toute la question est dès lors de savoir si de telles actions auraient quelque chance d'aboutir au plan juridique et sur quel fondement.

Me Buthiau ajoute que « les actions projetées devraient en premier lieu être engagées, selon les annonces qui en ont été faites, devant les juridictions françaises. Celles-ci pourraient en effet avoir compétence pour en connaître, en particulier en application du privilège de juridiction fondé sur l'article 14 du Code civil et ainsi sur la nationalité des demandeurs à l'action. Toute décision rendue par les juridictions françaises devrait en revanche être ensuite exécutée dans tout État dans lequel des biens dépendant de la succession se trouvent, ce qui pourrait être source de difficultés.

Ensuite et surtout, sur le fond, il convient de s'interroger sur les outils juridiques à dispositions des Enfants pour "contester le testament" du chanteur. »

### Les rouages du droit français

Un pharmacien que j'ai connu jadis souhaitait déshériter ses trois enfants, car ces derniers ne deman-

daient jamais de ses nouvelles. Il avait rédigé un testament stipulant que s'il est décédé, tous ses biens iront à des associations. Il a vite déchanté quand son avocat l'a informé qu'en France, on n'a pas le droit de déshériter ses enfants.

### Un héritage complexe

« La première question à se poser est celle de la loi applicable à la succession. Conformément au nouveau règlement européen, il s'agit de la loi de la résidence habituelle du défunt au moment de son décès. Ce peut donc être la loi française s'il était revenu vivre en France de manière habituelle, a *fortiori* s'il a désigné cette loi comme applicable à sa succession (en tant que loi de sa nationalité). Mais le droit américain pourrait s'appliquer à la succession si le chanteur résidait de manière habituelle aux États-Unis et qu'il n'était revenu en France que dans le cadre de ses soins médicaux », décrypte Gilles Bonnet, notaire à Paris.

Difficile d'imaginer qu'après avoir frôlé la mort à plusieurs reprises, le chanteur, très entouré, n'ait pas anticipé le règlement de sa succession de son vivant afin de mettre sa famille recomposée à l'abri d'un conflit successoral homérique. Il a donc certainement rédigé un testament, en France ou aux États-Unis, et même peut-être choisi la loi applicable à sa succession. Mais celle-ci dépend aussi du régime matrimonial des époux.

### Le droit moral

Depuis le début de la carrière de Johnny, une dizaine de conseillers fiscaux ont étudié le dossier. Certains ont préféré assurer, travaillant en collaboration avec le fisc afin d'éviter une fâcheuse erreur au moment de remplir la déclaration de

revenus. D'autres se sont montrés plus créatifs. Ainsi, en janvier 2006, on suggéra à Johnny de demander la nationalité belge, dans l'idée de l'installer ensuite à Monaco. Johnny fonce. Mais la procédure s'avère longue, fastidieuse : Johnny se lasse, change de cap. Conseillé par son ami Daniel Hechter et cornaqué par Renaud Belnet, un avocat fiscaliste marseillais, il file vers la Suisse où l'attend un miraculeux forfait fiscal annuel de 607.000 euros.

Johnny c'est l'histoire d'une star française qui voulait vivre comme une star américaine et refusait obstinément d'entendre raison.

Depuis la signature de son premier contrat, sur le label Vogue le 16 janvier 1960, Johnny flambe, Johnny vit au-dessus de ses moyens. S'il lui arrive de s'intéresser à l'argent qui rentre, il ne compte jamais celui qui sort. Il laisse ça à d'autres. Ces cinquante dernières années, une armée d'avocats, d'agents, de conseillers fiscaux, de potes ou de beaux-pères ont mis les mains dans ses finances, mais aucun d'eux ne l'a jamais mis complètement à l'abri.

Reste le droit moral, qui est essentiellement le droit au respect de l'œuvre de l'artiste. « Il sera probablement exercé dans une sorte d'indivision par les enfants et le conjoint, présume Pierre-Yves Gautier. En définitive, dans toutes les successions d'artistes, les héritiers sont placés devant le même choix : partager les œuvres ou les gérer en indivision et bonne entente avec le conjoint que l'auteur ou l'artiste aura entendu privilégier. »

Le plus bel héritage qu'on peut recevoir, n'est-il pas l'instruction ?



**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

## Afrique-Économie : La Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

ou

# L'alternative africaine pour s'en sortir du piège d'exportateur de matières premières



Isidore KWANDJA NGEMBO

Lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA), qui s'est tenu en mars dernier à Kigali, au Rwanda, quarante-quatre sur les cinquante-cinq États membres ont signé un accord-cadre pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Cet accord constitue une initiative ambitieuse de développement économique qui mérite d'être souligné et qui vise à créer de nouvelles perspectives commerciales pour les opérateurs économiques africains.

En effet, l'expansion du commerce sous-régional, régional et l'intégration économique continentale, sont essentielles pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays africains dans leurs efforts de développement. Cette initiative notable de renforcement de liens commerciaux pose des jalons pour accroître le commerce et l'investissement intrarégional, qui sont la clef de voûte du commerce Sud-Sud et

viendrait pallier aux difficultés économiques du continent.

Dans le monde actuel, le commerce des services est un secteur de l'économie mondiale qui connaît une croissance rapide et joue un rôle de plus en plus important pour le développement économique des États.

La ZLEC doit permettre l'élimination progressive des droits de douane entre les pays membres, tout en favorisant le commerce intrarégional et ainsi sortir du piège dans lequel ils sont pris depuis des années, de simple producteur des matières premières pour l'exportation.

Les économies modernes sont justement fondées sur la connaissance, plutôt que sur l'exploitation des matières premières et le travail physique. Alors que la plupart des pays africains sont condamnés à rester pris dans le piège de simples producteurs et exportateurs des matières premières dont les prix sont fixés par les marchés internationaux, en dollar américain. La dépendance aux matières premières les expose aux caprices des marchés mondiaux caractérisés par une très forte volatilité des prix.

Les poids lourds de l'économie africaine tels que l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Égypte, l'Algérie, ont signé cet accord, à l'exception du Nigeria qui s'est abstenu pour l'instant.

Mais la réalité c'est que, le commerce interrégional est beaucoup plus en expansion au détriment de celui intrarégional. L'Afrique fait beau-

coup plus facilement le commerce avec de pays d'autres continents et plus difficilement entre les États africains, soit autour de 16 % intrarégional, de 50 % avec l'Asie et de 70 % avec l'Europe.

Il y a des barrières qui subsistent et entravent les échanges en Afrique tels que le faible degré d'intégration économique et du commerce sous-régional et continental, la libre circulation des personnes et les politiques d'investissement souvent très conservatrices qui ne cadrent pas avec les réalités du monde économique actuel et qui ne sont propices à l'investissement, à la croissance et à la création d'emplois.

Le développement du commerce sous-régional doit être accompagné d'une plus grande coopération sous-régionale. Mais en Afrique, le commerce, même aux niveaux sous-régionaux: Afrique du Nord, de l'Ouest, australe et centrale, demeure beaucoup plus faible par rapport aux potentiels réels de la plupart des pays.

Pour que cette Zone de libre-échange continentale devienne une réalité tangible et vivante pour les citoyens de l'Union africaine, il est fondamental que les États africains dépassent les nombreuses barrières qui subsistent encore et qui entravent les investissements, les flux financiers et d'échanges régionaux. Il est également fondamental que les États améliorent l'environnement juridique et judiciaire des entreprises afin de sécuriser les investissements privés étrangers. Et en-

fin, qu'ils abolissent progressivement les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux à l'échelle du continent.

Par Isidore KWANDJA NGEMBO, Politologue

### FACEBOOKIES

**Qui fait le plus peur?** Le loup. Mais qui mange le plus d'agneaux? Le Berger ! En octobre prochain on devrait peut-être voter pour le loup ...

**Éviter** de conduire des réflexions avec facultés affaiblies sur Facebook : Ces derniers temps, l'enfer est pavé de réseaux sociaux ;

**Darwin?** Au diable ! Depuis que la Terre est Terre, on a vu plus de docteurs devenir singes que de singes devenir docteurs !

**Imposer** la Charia en Amérique du Nord ? Voyons donc ! On n'avait même pas réussi à y imposer la Prohibition !

**Mais oui** nous sommes différents des ânes ! Eux, ont des œillères; Nous, nous avons des Smartphones !

**L'Humanité** mit des siècles pour s'instruire un peu. Puis vint Facebook : En quelques années, elle redevint analphabète multilingue. Bien-sûr que le Monde a changé: Hier, devant un accident, on court prêter main forte. Aujourd'hui on sort son portable pour filmer

Par A. El Fouladi.



**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

# Les Marocains de Toronto célèbrent les Journées culturelles marocaines en Ontario

**L**es membres de la communauté marocaine établie dans le Grand Toronto ont célébré, le 31 mars 2018, dans une ambiance conviviale et festive, la 17<sup>ème</sup> édition des Journées culturelles marocaines en Ontario, une occasion pour mettre en avant, en terre canadienne, l'histoire millénaire et la richesse de la culture du Royaume.

Organisées à l'initiative de l'Association marocaine de Toronto (AMDT), ces Journées culturelles marocaines, qui se sont déroulées sous le signe «célébrons fièrement le Maroc au Canada», ont permis aux membres de l'Association et aux expatriés marocains de promouvoir la diversité culturelle du Royaume et son patrimoine civilisationnel ancestral, ainsi que les valeurs du vivre-ensemble et de dialogue entre les deux cultures marocaine et canadienne.

Le point d'orgue de ces Journées culturelles a été la grande soirée organisée, samedi à Toronto, en présence du chargé d'affaires à l'ambassade du Maroc à Ottawa, Abdolah Lkahya, de la Consule générale du Royaume à Montréal, Habiba Zemmouri, du ministre canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Ahmed Husen, d'éminentes personnalités canadiennes et étrangères issues de divers horizons, de députés provinciaux et fédéraux ainsi que de membres de la communauté marocaine et d'autres diasporas établies à Toronto.

Intervenant à cette occasion, M. Lkahya a affirmé que la culture est un levier essentiel pour le développement et la consolidation des relations entre le Maroc et le Canada, ajoutant que les deux pays sont fiers de leur identité culturelle, et attachés à la préservation de la diversité de ses composan-



De gauche à droite : M. Ahmed Husen, M. F. Metouilli président de l'AMDT et Mme Yip Jean (députée provinciale)

tes, de la pluralité de ses affluences et de la multiplicité de ses acteurs.

M. Lkahya a, dans ce sens, souligné l'importance de la culture dans le rapprochement entre les nations, rappelant que le Royaume accorde une importance particulière à la diplomatie culturelle, dont les orientations ont été définies dans le message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la première conférence des Ambassadeurs, tenue à Rabat le 30 août 2013.

Il a, par ailleurs, indiqué que la célébration annuelle de cet événement à Toronto est un témoignage du dialogue permanent entre les deux cultures et les deux peuples marocain et canadien, notant que cette manifestation s'inscrit en droite ligne avec la dynamique des relations entre les deux pays en général, et plus particulièrement avec la province de l'Ontario.

Le diplomate a, en outre, insisté sur le

rôle joué par la communauté marocaine au Canada, qui contribue au renforcement des relations d'amitié et de coopération multiforme entre les deux pays.

La soirée a été agrémentée d'une belle prestation musicale notamment de la jeune chanteuse marocaine Salma Rachid et de l'orchestre de Saïd El Ouazani.

En marge de ces Journées culturelles, une rencontre d'information sur le Code de la Famille a été organisée par le Consulat général du Royaume à Montréal au profit des membres de la communauté marocaine à Toronto afin de leur assurer une meilleure compréhension de cette loi et l'assimilation de ses dispositions.

Animée par M. Abdelhadi El Bettah, juge en charge de la section de la justice de la famille à la direction des affaires civiles relevant du ministère de la

Justice, cette rencontre a permis aux expatriés marocains d'avoir des données plus détaillées sur cette loi et sur les nouveautés qu'elle a introduites ainsi que des réponses exhaustives sur les problèmes liés aux différents aspects du Code de la Famille auxquels ils sont souvent confrontés.

Par ailleurs, un Consulat mobile a été organisé, samedi et dimanche à Toronto, en vue de rapprocher l'administration des membres de la communauté marocaine résidant dans cette ville et sa région.

Cette action de proximité visait à simplifier aux ressortissants marocains l'accomplissement des différentes formalités administratives et à bénéficier, près de chez eux, des divers services et prestations consulaires dans les meilleures conditions.

(MAP)

Photo crédit AMDT

**Maghreb Canada Express est à la Recherche de Vendeurs et de Vendeuses de Publicité**

**Commission allant de 15% à 25%**

**Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche sa Publicité au Journal !**

**Écrire à : [elfouladi@videotron.ca](mailto:elfouladi@videotron.ca)**



## ENVOLEZ-VOUS POUR CASABLANCA AVEC CONFORT ET STYLE.

À compter du 1<sup>er</sup> juin, profitez du service sans escale d'Air Canada entre Montréal et Casablanca offert toute l'année.

Faites l'expérience de notre service primé à bord de l'une de nos trois cabines, et choisissez parmi la Classe affaires internationale, la spacieuse cabine Économique privilège, ou notre classe économique proposant un confort amélioré. Détendez-vous, grâce à un écran tactile offert à chaque siège, et ayez le loisir d'enregistrer 2 bagages sans frais.

Réservez à [aircanada.com](http://aircanada.com) ou auprès de votre agent de voyages.



MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 



Élu meilleur transporteur  
aérien en Amérique du Nord